

Conforme au règlement 1907/2008/CE (REACH) et à l'annexe II du règlement 1272/2008/CE (CLP) - France



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Additif Fioul Dom. - SILUB

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : Additif Fioul Dom. - SILUB

Code du produit : 13227

Utilisation de la substance/du mélange

Industrie de la pétrochimie: Heating fuels. Additif pour les carburants.

Restrictions d'utilisation

Non disponible.

Fournisseur/Fabricant

SARL PUISSANTISSIMO
 Concepteur des additifs SILUB
 10130 EAUX PUISEAUX
 Tél. 09 65 19 62 84
 www.silub.com

N° de téléphone:

N° de fax

Adresse email de la personne :
 responsable pour cette FDS

NON-emergency enquiries :

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) **URGENCES** +33 (0)6 37 08 43 47

Date d'édition/Date de
 révision : 10/08/2010

1/15

CFI-W

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

Asie du Pacifique (tous pays à l'exception de la Chine)	: +65 3158 1074	Singapour
Chine	: +86 10 5100 3039	Beijing, Chine
Amérique du Sud (tous pays à l'exception du Brésil et du Mexique)	: +1 215 207 0061	Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique
Brésil	: +55 11 3197 5891	Brésil
Mexique	: +52 555 004 8763	Mexique

Aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada et en Amérique du Nord, une réponse sur nos produits 24h/24 7j/7 est fournie par le Centre d'Appels d'Urgence CHEMTREC (R), basé aux Etats-Unis d'Amérique.

Information relative au pays

Etats-Unis	: Numéro d'appel d'urgence
	: 800 424 9300
Canada, Porto Rico, Iles Vierges	: +1 800 424 9300
En cas de difficulté d'utilisation du numéro vert, ou bien pour les navires en mer, appeler	: +1 703 527 3887

Voir section 16.

Organisme de conseil/centre antipoison national

Centre Antipoison et de Toxicovigilance	: Centre anti-poison de votre département 01 45 42 59 59 (ORFILA)
---	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 ICLP/SGHJ

STOT SE 3, H336

Asp. Tox. 1, H304

Aquatic Chronic 2, H411

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

Généralités : Non applicable.

Prévention : P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

Date d'édition/Date de révision : 2018-06-04

Additif Flouf Dom. - SILUB

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Prévention** : Porter des gants de protection: >8 heures Temps avant transpercement: Viton; 1-4 heures Temps avant transpercement: caoutchouc nitré. Porter un équipement de protection des yeux/du visage: Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures. Porter des vêtements de protection: Possible: tablier de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- Intervention** : Recueillir le produit répandu. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Stockage** : Garder sous clef.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
- Contient du (de la)** : solvant naphta aromatique lourd (pétrole); 3,3'-methylenebis[5-methyloxazolidine]; phenol, 2,6-di-tert-butyl-; dicyclopentadienyl iron; 1,2,4-triméthylbenzène
- PBT** : Non applicable.
- vPvB** : Non applicable.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description of the product type : Mélange

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification (selon REACH)
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	60 - 100	265-198-5	Xn; R65 R65, R07 N; R51/53 [1] [2]
3,3'-methylenebis[5-methyloxazolidine]	66204-44-2	9.99 - 14.99	266-235-8	Xn; R21/22 C; R34 R62 [3]
phenol, 2,6-di-tert-butyl-	128-39-2	4.99 - 9.99	204-884-0	Xi; R36/37/38 N; R51/53 [1]
dicyclopentadienyl iron	102-54-5	0.99 - 4.99	203-039-3	F; R11 Xn; R22 N; R51/53 [1] [2]
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	0.99 - 4.99	202-436-9	R10 Xn; R20 Xi; R36/37/38 N; R51/53 [1] [2]
N,N'-Disalicylidene-1,2-propanediamine	94-91-7	0.99 - 4.99	202-374-2	Xn; R22 Xi; R36/38 R43 R52/53 [1] [2]
o-xylène	95-47-6	0.99 - 4.99	202-422-2	R10 Xn; R20/21 [1] [2]
phenol, 2,4,6-tris(1,1-diméthylethyl)-	732-26-3	0.99 - 4.99	211-989-5	Xi; R38 Xn; R22 Xi; R36/37/38 N; R50/53 [1] [3]
cumène	98-82-8	0.09 - 0.99	202-704-5	R10 Xn; R66 Xi; R37 N; R51/53 [1] [2]
mésitylène	108-67-8	0.09 -	203-604-4	R10 [1] [2]

Date d'édition/Date de révision : 10/08/2010.

3/15

Additif Fioul Dom. - SILUB

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

naphthalène	91-20-3	0.09 - 0.99	202-049-5	Xi; R37 N; R51/53 Carc. Cat. 3; [1] [2] R40 Xn; R22
2-tert-butylphénol	88-18-8	0.09 - 0.99	201-807-2	N; R50/53 Xn; R21/22 [1] C; R34
phénol, 2,4-di-tert-butyl-	96-76-4	0.09 - 0.99	202-532-0	N; R51/53 Xn; R22 [1] X; R38/38 N; R50/53
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS**Premiers secours****Inhalation**

Consultez un médecin immédiatement. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Ingestion

Consultez un médecin immédiatement. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

Consultez un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Date d'édition/Date de révision : 10/06/2010.

4/15

Additif Fioul Dom. - SILUB

4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide combustible. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.
- En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

Méthodes de nettoyage

Date d'édition/Date de révision : 10/08/2010.

5/15

Additif Fioul Dom. - SILUB

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la torré à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retenant des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Stockage

- : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage**Recommandé**

- : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE **Valeurs limites d'exposition**

Date d'édition/Date de révision

: 10/08/2010.

6/15

Additif Flouï Dom. - SILUB

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Innospec Inc. (Europe, 2007). TWA: 17 ppm, 0 fois par équipe, 8 heure(s).
dicyclopentadienyl iron	INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives VME: 10 mg/m ³ , 0 fois par équipe, 8 heure(s).
1,2,4-triméthylbenzène	INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes VME: 100 mg/m ³ , 0 fois par équipe, 8 heure(s). VME: 20 ppm, 0 fois par équipe, 8 heure(s). VLE: 250 mg/m ³ 15 minute(s). VLE: 50 ppm 15 minute(s).
N,N'-Disalicylidène-1,2-propanediamine	Innospec Inc. (Europe, 0/2006). Notes: Respirable TWA: 4 mg/m ³ , 0 fois par équipe, 8 heure(s). Forme: Poussières alvéolaires
o-xylène	Innospec Inc. (Europe, 0/2006). Notes: Total TWA: 10 mg/m ³ , 0 fois par équipe, 8 heure(s). Forme: Poussière totale
cumène	INRS (France, 12/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes VME: 50 ppm, 0 fois par équipe, 8 heure(s). VME: 221 mg/m ³ , 0 fois par équipe, 8 heure(s). VLE: 100 ppm, 0 fois par équipe, 15 minute(s). VLE: 442 mg/m ³ , 0 fois par équipe, 15 minute(s).
mésitylène	INRS (France, 12/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes VME: 20 ppm 8 heure(s). VME: 100 mg/m ³ 8 heure(s). VLE: 50 ppm 15 minute(s). VLE: 250 mg/m ³ 15 minute(s).
naphthalène	INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes VME: 100 mg/m ³ , 0 fois par équipe, 8 heure(s). VME: 20 ppm, 0 fois par équipe, 8 heure(s). VLE: 250 mg/m ³ 15 minute(s). VLE: 50 ppm 15 minute(s).
	INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives VME: 50 mg/m ³ , 0 fois par équipe, 8 heure(s). VME: 10 ppm, 0 fois par équipe, 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôle de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rinco-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Date d'édition/Date de révision : 10/08/2010.

7/15

Additif Fioul Dom. - SILUB

B. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire	: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Recommandé: filtre de vapeurs organiques (Type A)
Protection des mains	: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. >8 heures Temps avant transperçement: Viton 1-4 heures Temps avant transperçement: caoutchouc nitrile
Protection des yeux	: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières. Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures
Protection de la peau	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Possible: tablier de sécurité
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Propriétés physiques et chimiques**

État physique	: Liquide.
Couleur	: Ambre.
Odeur	: Hydrocarbure. {Faible}
Seuil d'odeur	: Non disponible.
pH	: Non disponible.
Point de fusion	: Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: <-20°C (<-4°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant solvant naphtha aromatique lourd (pétrole). Moyenne pondérée: -26.38°C (-15.6°F)
Point d'ébullition	: Plus basse valeur connue: 144.44°C (292°F) (o-Xylène). Moyenne pondérée: 197.25°C (387.1°F)
Point d'éclair	: Coupe fermée: 64°C (147.2°F) [DIN EN ISO 2719]
Vitesse d'évaporation	: Plus haute valeur connue: 0.64 (o-Xylène) Moyenne pondérée: 0.07 comparé à acétate de butyle
Limites d'explosivité	: Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 7% (solvant naphtha aromatique lourd (pétrole))
Pression de vapeur	: Plus haute valeur connue: 0.1 kPa (0.8 mm Hg) (à 20°C) (solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)).
Densité de vapeur	: Plus haute valeur connue: 4.6 à 5.5 (Air = 1) (solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)). Moyenne pondérée: 4.95 (Air = 1)
Masse volumique	: 0.93 g/cm ³ [15°C (59°F)]
Solubilité	: Facilement soluble dans les substances suivantes: éther diéthylique, acétone. Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Plus basse valeur connue: 425°C (797°F) (solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)).
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Cinématique (40°C (104°F)): 0.025 cm ² /s (2.5 cSt) [ISO 3104 / DIN 51562]
Propriétés d'explosivité	: Non disponible.
Propriétés comburantes	: Non disponible.
Autres informations	: Non applicable.

Date d'édition/Date de révision : 10/08/2010.

8/15

Additif Flouï Dom. - SILUB

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité chimique : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. NE PAS ingérer.
- Matières à éviter : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
- Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
N,N'-Disalicylidene-1,2-propanediamine: Chelating agent. Do not store in contact with iron, zinc, copper or their alloys

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUESToxicocinétique

- Absorption : Non disponible.
- Distribution : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le sang, reins, le système reproducteur, foie, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.
- Métabolisme : Non disponible.
- Élimination : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation : Nocif par inhalation. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
- Contact avec la peau : Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures. Nocif par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces		
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	>500 mg/m ³	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>2 mL/kg	-
3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]	D/Min Orale	Rat	5 mL/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	1207 à 1620 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	900 mg/kg	-
phenol, 2,6-di-tert-butyl-	DL50 Cutané	Lapin	>10000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
dicyclopentadienyl iron	DL50 Cutané	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1320 mg/kg	-
1,2,4-triméthylbenzène	DL50 Orale	Rat	5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4560 mg/kg	-
N,N'-Disalicylidene-1,2-propanediamine	DL50 Orale	Rat	3567 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1670 mg/kg	-
o-xylène	DL50 Orale	Rat	39000 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	1400 mg/kg	-
phenol, 2,4,6-tris(1,1-diméthylethyl)-cumène	CL50 inhalation Vapeurs	Rat	24000 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
mésitylène	Cl.50 Inhalation Vapeurs	Rat	>340 mg/m ³	1 heures
	DL50 Orale	Lapin	>2000 mg/kg	-
naphtalène	DL50 Cutané	Rat		

Date d'édition/Date de révision : 10/08/2010.

9/15

Additif Fioul Dom. - SILUB**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

2-tert-butylphénol	DL50 Orale	Rat	490 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	7450 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	705 mg/kg	-
phénol, 2,4-di-tert-butyl-	DL50 Orale	Rat	440 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	2200 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2400 mg/kg	-

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
naphtalène	Carc. Cat. 3; R40	-	-	-

Nom du produit	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
naphtalène	Limites d'exposition professionnelle - France	naphtalène	Carc. C3	

- Effets chroniques** : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Téatogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
nausées ou vomissements
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Écotoxicité** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Aiguë CE50 1 à 3 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CE50 3 à 10 mg/l	Daphnie	48 heures
3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]	Aiguë CL50 2 à 5 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 5.7 mg/l	Algues	72 heures
	Aiguë CE50 37.9 mg/l	Daphnie - Daphnia Magna	48 heures
1,2,4-triméthylbenzène o-xylène	Aiguë CL50 57.7 mg/L	Poisson - Brachidanio rerio	96 heures
	Aiguë CL50 7.72 mg/L	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 1.39 mg/L	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 7.6 mg/L	Poisson	96 heures
phénol, 2,4,6-tris(1,1-diméthylethyl)-cumène	Aiguë CL50 0.0609 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 10.6 mg/L	Daphnie	48 heures
méstyliène	Aiguë CL50 2.7 mg/L	Poisson	96 heures
	Aiguë CE50 25 mg/L	Algues	48 heures
	Aiguë CL50 12520 à 15050 ug/L Eau	Poisson - Carassius auratus - 1 à	96 heures

Date d'édition/Date de révision

: 10/08/2010.

10/15

Additif Fioul Dom. - SILUB			
12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES			
naphthalène	douce	1.5 années - 13 à 20 cm - 20 à 80 g	
	Aiguë CE50 1.96 mg/L Eau douce Aiguë CL50 2350 ug/L Eau de mer Aiguë CL50 1.6 mg/L	Daphnie - Daphnia magna - <24 heures Crustacés - Palaemonetes pugio Poisson	48 heures 48 heures 96 heures

Conclusion/Résumé : Aucune remarque additionnelle.

Autres renseignements écologiques

Persistence/dégradabilité

Conclusion/Résumé : Aucune remarque additionnelle.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	-	-	Inhérent
3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]	-	-	Facilement
phenol, 2,6-di-tert-butyl-dicyclopentadienyl iron	Eau douce 17 à 130 jours	<1 jour(s).	Inhérent
phenol, 2,4,6-tris(1,1-diméthylethyl)-	-	-	Inhérent Non facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	>3	<100	faible
3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]	-0.3	-	faible
phenol, 2,6-di-tert-butyl-dicyclopentadienyl iron	4.92	-	élevée
1,2,4-triméthylbenzène	3.7	-	élevée
naphthalène	4.09	275	élevée
	3.3	>100	élevée

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

PBT : P : Non disponible. B : Non disponible. T : Non disponible.

vPvB : vP : Non disponible. vB : Non disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.









Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Date d'édition/Date de révision : 10/08/2010.

11/15

Additif Fioul Dom. - SILUB						
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT						
Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	UN3267	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (3,3'-methylenebis[5-methyloxazolidine])	8		III	  Numéro d'identification du danger 80 Quantité limitée LQ7 Consignes de sécurité CEFIC (transport routier) 80GC7-II+III
Classe ADN/ADNR	UN3267	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (3,3'-methylenebis[5-methyloxazolidine])	8		III	 
Classe IMDG	UN3267	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (3,3'-methylenebis[5-methyloxazolidine]). Marine pollutant (solvent naphtha (petroleum), heavy arom., phenol, 2,6-di-tert-butyl-)	8		III	  Emergency schedules (EmS) F-A, S-B Marine pollutant
Classe IATA	UN3267	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (3,3'-methylenebis[5-methyloxazolidine])	8		III	  Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 5 L Packaging instructions: 818 Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 60 L Packaging instructions: 820 Limited Quantities - Passenger Aircraft Quantity limitation: 1 L Packaging instructions: Y818

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Évaluation de la sécurité chimique	: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique
Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)	: Indéterminé.
Inventaire du Canada	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	: Indéterminé.
Inventaire UE	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon (ENCS)	: Indéterminé.
Inventaire de Corée (KECI)	: Indéterminé.

Date d'édition/Date de révision : 10/08/2010.

12/15

Additif Fioui Dom. - SILUB

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC) : indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) : indéterminé.
- Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances chimiques sur liste noire : Non inscrit

Substances chimiques sur liste prioritaire : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air : Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau : Non inscrit

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : solvant naphta aromatique lourd (pétrole)
1,2,4-triméthylbenzène
o-xylène
cumène
mésitylène

RG 84
RG 84
4bis, 84
RG 84
RG 84

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France : R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R40- Effet cancérigène suspecté — preuves insuffisantes.
R20- Nocif par inhalation.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R20/21/22- Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R38- Irritant pour la peau.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

Date d'édition/Date de révision : 10/08/2010.

13/15

Additif Fioul Dom. - SILUB

16. AUTRES DONNÉES

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R52- Nocif pour les organismes aquatiques.
 R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France : F - Facilement inflammable
 Carc. Cat. 3 - Cancérigène Catégorie 3
 C - Corrosif
 Xn - Nocif
 Xi - Irritant
 N - Dangereux pour l'environnement

Historique

Date d'impression : 11/08/2010.
 Date d'édition/ Date de révision : 10/08/2010.
 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.
 Version : 1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

France

Centre anti-poison de votre département 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 10/08/2010.

14/15

Additif Fioul Dom. - SILUB

Annexe

Date d'édition/Date de
révision : 10/08/2010.

15/15